

NAXICAP PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 638 464 Euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément AMF GP 01 - 041
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
437 558 893 RCS PARIS
(la « Société »)

Extrait du

Procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance

Séance du 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à 15 heures, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social de la Société et par voie de vidéoconférence, sur convocation de Monsieur Christophe Eglizeau, Président du Conseil de Surveillance.

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

2. Révision des statuts et du règlement intérieur du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions des articles L.225-82 et L.225-65 du Code de commerce

M. Aveillan indique que le dossier du Conseil de Surveillance contient un projet de statuts et de règlement intérieur mis à jour. Cette révision vise à prendre en compte deux nouveautés introduites par la Loi Attractivité du 13 juin 2024, entrée en vigueur le 14 septembre dernier :

- la suppression de l'obligation de réunir physiquement la moitié des membres du Conseil de Surveillance lors de l'étude des comptes annuels
- la possibilité pour le Conseil de Surveillance de prendre des décisions par voie de consultation écrite

Après discussions et conformément à l'article L.225-65 du Code de commerce, qui permet au Conseil de Surveillance de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec la loi, le Conseil de Surveillance approuve la révision proposée des statuts et du règlement intérieur de Naxicap Partners.

De tout ce que dessus, il a été extrait le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 25 juillet 2025

Extrait certifié conforme par Eric Aveillan, Président du Directoire

